

Compte-rendu
Du groupe de travail Développement économique
Et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie
Du mercredi 6 juin 2006.

Présents : Gérard DE BAILLOU, Claude CARBONNELL, André GAGLIO, Albert VALLAURI, Marylène LAMBIASE.

Monsieur Gérard PEDEN : représentant l'association des paralysés de France,
Monsieur François TETARD : soutien au C.A.T de la Gauthière,
Madame Annie GUILLOT : chef de service au C.A.T de la Gauthière.

Excusés : Sylviane GRAZZINI, William PHILIPPOT, André ROBERT,

Absents : Fernand AFONSO, Mireille ARQUE, Teresa TIGRATO.

En préambule l'animateur du groupe de travail indique dans quel cadre il a été décidé de se saisir de la question de l'accessibilité des personnes handicapées suite à la rencontre avec Monsieur Gérard PEDEN.

De ce point de vue, la loi de février 2005 sur l'égalité des chances évoque la création au sein d'une intercommunalité d'une commission sur l'accessibilité regroupant les communes qui composent l'établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I).

Il informe que l'Assemblée plénière du Conseil de développement du 29 juin 2006 décidera de s'adresser aux Présidents des deux communautés du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour leur demander l'application de la loi de février 2005.

Le groupe de travail se propose d'ici l'automne d'élaborer un document qui pointe par ordre de priorité les questions :

- I. Les déplacements,
- II. Le logement,
- III. L'emploi,
- IV. La scolarité,
- V. Les loisirs et la culture,
- VI. Le soutien aux associations et aux familles,
- VII. Les établissements spécialisés.

Il est proposé de consacrer la réunion aux questions : de la voirie, des transports collectifs, des transports individuels.

Dans l'échange qui s'en suit, Monsieur PEDEN donne lecture d'un document sur le logement des handicapés qu'il soumettra à la commission préfectorale en charge de cette question (en pièce jointe).

Sur la démarche du groupe de travail, les personnes présentes n'ont pas d'observations particulières.

Cependant, elles ont souhaité faire part des problèmes qu'elles rencontrent afin d'éclairer le Conseil de développement pour la poursuite de son action.

Ainsi, Annie GUILLOT, chef de service à la Gauthière pointe :

La difficulté pour les personnes en fauteuil de se rendre de la Gauthière au centre commercial des Paluds.

En effet, le chemin départemental 43.C qui longe l'autoroute A.52 ne peut, pour des raisons techniques être élargi, et ainsi permettre sur les pistes cyclables le croisement de deux handicapés en fauteuil.

De plus, les grands carrefours aménagés en giratoire sont très dangereux à traverser.

Madame Annie GUILLOT propose donc la mise en place de ligne de transport en commun pour assurer cette liaison (depuis cette réunion Madame GUILLOT a rencontré Monsieur Mario FABRE et un début de réponse a pu être apporté), qui dit qu'elle intéresse également le tout public de ce quartier.

Sur le stationnement : les places de stationnement en épies ont une largeur insuffisante en regard des rampes d'accès dont les véhicules pour handicapés sont équipés

Transport collectif : Le groupe de travail rappelle qu'en la matière son rôle c'est de s'attacher au respect de la loi.

Transport individuel : de manière générale il est demandé, concernant « les bandes podo-tactiles » et autres « signal d'éveil de vigilance » que ces équipements s'inscrivent dans la norme et non comme une exception.

Il est proposé d'insister sur le fait que le stationnement individuel pour handicapé doit être choisi en fonction des critères d'accessibilité, les participants s'accordent sur le constat qu'Aubagne et Auriol sont les deux communes dont l'effort sur ces questions est le plus notable.

Les modes doux de déplacements :

Lorsqu'une piste cyclable existe, les fauteuils l'utilisent et partagent la voie avec les cyclistes, reste la question du croisement.

Il y a donc un intérêt commun à ces deux catégories d'utilisateurs.

Un participant fait observer qu'aucun taxi n'est équipé sur le territoire pour transporter les personnes handicapées.

Emploi : Bilan des emplois créés et réservés aux handicapés.

En 2005, selon les sources officielles sur 680 000 personnes handicapées, 570 000 ont trouvé un emploi.

Ces chiffres ne disent pas la nature du handicap des personnes employées.

Il s'agit souvent pour d'handicaps légers qui permettent une employabilité classique.

Des participants indiquent qu'en septembre 2006, dans le cadre de la décentralisation « la maison des personnes handicapées » sera ouverte à Marseille au 8 rue Sainte Barbe dans le 8^{ème}. Elle regroupera la COTOREP, la commission départementale de l'éducation spécialisées une antenne de la C.A.F, les associations représentatives et le service de la prestation handicap.

Concernant l'emploi des handicapés sur le territoire, il est proposé des se rapprocher du syndicat des entreprises des Paluds à Aubagne pour connaître les statistiques qu'ils possèdent localement sur cette question.

La scolarité : Un forum c'est tenu à Aubagne à l'initiative de la commune, un contact doit être pris avec les organisateurs qui doivent avoir des éléments sur la scolarisation des enfants handicapés puisque ce sont les collectivités qui financent « les auxiliaires de vie scolaire » qui prennent en charge ces enfants.

Culture et loisir : le groupe de travail se propose de recenser les lieux publics de loisir et de diffusion culturelle pour analyser les problèmes d'accessibilités qu'ils posent ou pas.

La loi de février 2005 sur l'égalité des chances propose une charte aux collectivités pour qu'elles s'engagent à respecter un certain nombre de règles au profit des personnes handicapées mentales.

En conclusion : Il apparaît évident que l'évolution des compétences intercommunales rend indispensable pour que soit abordés et traités l'ensemble des problèmes dans la durée, un changement d'échelon dans les dispositifs de concertation avec les personnes handicapées et donc nécessite la création « d'une commission intercommunale de l'handicap »

Claude CARBONNELL

Pour le groupe de travail

Développement et valorisation

De la vie sociale et du cadre de vie